152^e année. - N°8 Samedi 22 février 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 700 33 - Gironde ASSOCIATIONS Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc Ancien titre : ACTION CENTAUR'EQUI-ENERGIE (ACEE) Nouveau titre : INITIATIVES NATURE AQUITAINE.

Nouvel objet : promouvoir une approche participative et éthologiquement responsable d'activités de pleine nature, les interactions avec les animaux et l'environnement dans le respect de la nature, la découverte et l'entretien du patrimoine naturel, un travail de la terre écoresponsable et la traction animale, à travers un large éventail d'œuvres et d'actions dont protection d'animaux, ferme pédagogique, activités, animations, recherches et échanges créatifs, plurilingues, transculturels et transdisciplinaires

Siège social : centre Aquitaine Médoc, 1, chemin de Hernan, 33340 Saint-Yzans-de-Médoc. Transféré, nouvelle adresse : Ferme Forestiere de Louley, 741, rue Louley, 33990 Hourtin.

Site internet : https://www.louley.fr.
Date de la déclaration : 13 février 2020.



SOUS-PREFECTURE DE LESPARRE-MEDOC

Section Réglementation et Administration Générale Bureau des Associations 2, allée du 8 mai 1945 33340 LESPARRE-MEDOC Tél. 05.35.00.23.91 Dossier suivi par Marie-Françoise LEMINEUR

Le numéro W334000566

est à rappeler dans toute

correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W334000566

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de LESPARRE-MEDOC

donne récépissé à **Madame la Présidente** d'une déclaration en date du : **13 février 2020** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

STATUTS, SIEGE, OBJET, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

INITIATIVES NATURE AQUITAINE

dont le nouveau siège social est situé : Ferme Forestiere de Louley

741 rue Louley 33990 Hourtin

Décision(s) prise(s) le(s) : 10 février 2020

Pièces fournies : Statuts

Procès-verbal

Lesparre-Médoc, le 18 février 2020

Le Sous-Préfet,



Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.